



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2021-132

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne / Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial

82-2021-10-02-00001 - 2021-10-02 - Délégation signature GARNAUD 2021 (2 pages)

Page 3

82-2021-11-22-00007 - subdélégation signature métrologie Tarn-et-Garonne (2 pages)

Page 6

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2021-10-02-00001

2021-10-02 - Délégation signature GARNAUD
2021

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue

Vu la Sixième partie, Livre I, Titre IV, Chapitre III section 2 du Code de la Santé Publique et notamment ses articles D.6143-33 et suivants ;

Vu le livre IV du Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le décret N°891 du 17 avril 1943 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 21 septembre 1941, notamment son article 252 ;

Vu le décret N°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé et portant application de la loi du 21 juillet 2009 – dite « Loi Hôpital, Patient, Santé et Territoires ».

Vu la convention de direction commune en date du 4 février 2015 entre le Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue et l'EHPAD Les Causeries de Laguéprie,

Vu le contrat à durée indéterminée de Madame Garnaud Maud en qualité de Directrice déléguée de site, Attachée d'Administration Hospitalière à l'EHPAD Les Causeries de Laguéprie.

Vu la décision d'intérim de l'ARS 2021/4918 du 30 septembre 2021 nommant Mme Albane ARROUY,

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Garnaud Maud, Directrice déléguée de site, Attachée d'administration Hospitalière, à effet de signer les documents relatifs à l'EHPAD Les Causeries et plus précisément :

Dans le domaine des ressources humaines : les contrats de travail, les décisions RH, notes de service et attestation employeur,

Dans le domaine des finances et des achats : les bordereaux de recettes et de dépenses, les devis et bons de commande ainsi que les contrats de maintenance,

Dans le domaine des admissions : les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement et les attestations de séjour.

Article 2

Délégation est donnée à Madame Garnaud Maud, Directrice déléguée de site, Attachée d'administration Hospitalière, de Présidence du CTE en l'absence de Madame Albane ARROUY, directeur par intérim du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue.

Article 3

En cas d'absence de Madame GARNAUD Maud et de Madame ARROUY Albane, délégation de signature est donnée à Monsieur PEIFFER Hugues, attaché d'administration hospitalière au service économique et logistique, à l'effet de signer les documents précisés dans l'article 1 compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du service de cette fonction.

Article 4

Cette délégation de signature est assortie de l'obligation :

De respecter les procédures réglementaires en vigueur et les procédures mises en place par l'établissement,

De rendre compte des opérations réalisées à Madame Albane ARROUY, Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue.

Article 5

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Caussade. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn et Garonne.

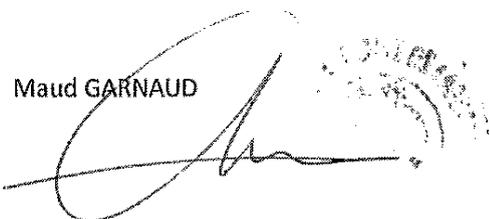
Elle prend effet à compter du 2 octobre 2021.

Villefranche de Rouergue,

Le 02 octobre 2021

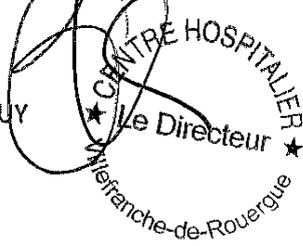
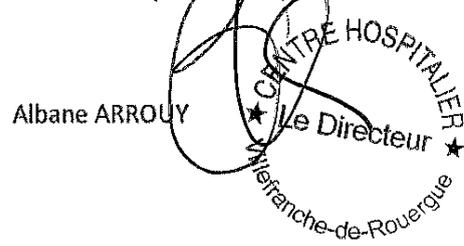
La Directrice déléguée

Maud GARNAUD



Le Directeur par intérim

Albane ARROUY



Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2021-11-22-00007

subdélégation signature métrologie
Tarn-et-Garonne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRETE

**portant subdélégation de signature de Christophe LEROUGE,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Occitanie**

(Compétences départementales)

Tarn-et-Garonne

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Occitanie

VU la loi organique n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté du 14 septembre 1981 relatif à la vérification périodique des chronotachygraphes utilisés dans les transports par route ;

VU l'arrêté du 1er octobre 1981 relatif à l'homologation, à la vérification primitive et à la vérification après installation des chronotachygraphes utilisés dans les transports par route ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de Christophe Lerouge en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

VU l'arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

VU l'arrêté du 1er avril 2021 portant délégation de signature à Christophe Lerouge, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des champs et domaines énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint responsable du pôle C
- Jean-Pierre ROCHETTE, chef du service métrologie

Et, pour l'attribution d'agrément, l'attribution, la suspension ou le retrait des marques d'identification, et, dans la limite des décisions pour l'attribution d'agréments et de marques d'identification, à :

- Laurent CASAUBIEILH, service métrologie
- Thomas PELLERIN, service métrologie

Article 2 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation devront être signées :

Pour le Préfet de Tarn-et-Garonne,
Et par subdélégation du Drects Occitanie,
Le ...

Article 3 : la décision du 13 avril 2021 portant subdélégation pour les compétences départementales métrologie est abrogée.

Article 4 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

A Toulouse, le 22 novembre 2021

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de la région Occitanie

signé

Christophe LEROUGE